Td1 - Droit des TIC : Le brevet d'invention

- inpi.fr
- google.fr

1 - Combien coûte un dépôt de brevet auprès de l'INPI ? (la 1ère année, puis de la 2ème à la 20ème année) ?

https://www.inpi.fr/comprendre-la-propriete-intellectuelle/le-brevet

DÉPÔT DU BREVET OU DU CERTIFICAT D'UTILITÉ	26€	Cette redevance doit être acquittée au moment du dépôt ou, au plus tard, dans un délai d'un mois à compter du dépôt. Elle comprend la première annuité.
RAPPORT DE RECHERCHE (CETTE REDEVANCE DE RAPPORT DE RECHERCHE NE CONCERNE QUE LES DÉPÔTS DE BREVET, LE RAPPORT DE RECHERCHE N'EST PAS ÉTABLI POUR LES CERTIFICATS D'UTILITÉ)	520€	Cette redevance doit être acquittée au moment du dépôt ou, au plus tard, dans un délai d'un mois à compter du dépôt. Attention : depuis le 13 décembre 2008, le rapport de recherche ne peut plus être différé.
DÉLIVRANCE DU BREVET	90€	Cette redevance devra être payée au moment de la délivrance, c'est-à-dire au minimum 24 mois à compter du dépôt.
REVENDICATION SUPPLÉMENTAIRE	42€	Par revendication, au-delà de la 10e.

Redevance annuelle de maintien en vigueur d'un brevet ou d'un certificat d'utilité		
Deuxième annuité	38€	
Troisième annuité	38€	
Quatrième annuité	38€	
Cinquième annuité	38€	
Sixième annuité	76€	
Septième annuité	96€	
Huitième annuité	136€	
Neuvième annuité	180€	
Dixième annuité	220€	
Onzième annuité	260€	
Douzième annulté	300€	
Treizième annuité	350€	
Quatorzième annuité	400€	
Quinzième annuité	460€	
Seizième annuité	520€	
DIx-septième annuité	580€	
DIx-hultième annuité	650€	
Dix-neuvième annuité	730€	
Vingtième annuité	800€	
Redevance annuelle de maintien en vigueur d'un certificat complémentaire de protection et de sa prorogation	950€	

Tableau du coût du dépôt

Le dépôt du brevet coûte 26€, le rapport de recherche 520€,

Tableau des redevance annuelle la redevance annuelle de la première

année à la 5ème est de

38€ ensuite à partir de la 6ème année le prix augmente chaque année, jusqu'à la 20ème année où le coup est à 790€ le plus chère mais après les 20ans la protection des inventions par le brevet expire.

Il peut avoir un réduction pour les personnes physique, les organismes à but non lucratif dans le domaine de l'enseignement ou de la recherche...

2 – Retrouvez la liste exhaustive des créations qui ne sont pas considérées comme des inventions, telles que : Les théories scientifiques, les logiciels en tant que tel, etc.

Liste des créations qui ne sont pas considérées comme des inventions :

- -Idées (pas matérielle)
- -Découvertes (théorie scientifique, méthode mathématique)
- -Créations esthétique et ornementales (droits d'auteur)
- -Plans, principes et méthodes d'activité non technique
- -Programmes d'ordinateurs
- -Obtentions végétale (protégées par un certificat d'obtention végétale et par un brevet)
- -Races animales
- -Biologie ou génétique végétale, animal ou humaine
- -Invention non morale

https://www.inpi.fr/comprendre-la-propriete-intellectuelle/le-brevet/ce-qui-est-brevetable-ou-pas

3- Qu'est-ce qu'une <u>revendication</u> dans le cadre du brevet ? Donnez quelques exemples de revendication (de procédé, d'usage)

Les revendications sont la parties légale du brevet, leur but est de définir la portée juridique d'un brevet, donc délimiter la portée de la protection juridique. Les revendications définissent les limites de l'invention, si les revendications ne sont pas correctement rédigées alors n'importe quel personne aurait le droit d'utiliser ces renseignement non protégés sans la permission du titulaire du brevet.

exemple:

- -Dispositif pour briser les pointes des ampoules
- -Bouteille en plastique
- -Casse noix

https://www.grenoble-inp.fr/fr/recherche-valorisation/brevet-nos-conseils-pour-rediger-les-revendications

https://www.inpi.fr/sites/default/files/reperes_lebrevet-170215.pdf https://urfist.chartes.psl.eu/sites/default/files/u227/exemple_brevet_simple.pdf

4 – Quelles distinctions peut-on faire entre un <u>brevet</u> et un <u>certificat d'utilité</u> ?

Brevet: 20 ans redevance annuelle, rapport de recherche

Certificat d'utilité de 10 ans max

sur un produit dont les technologies qui vont évoluer très vite

innovation: invention commercialiser

Une innovation peut-être protéger de 2 manière possible : avec un brevet ou un certificat d'utilité.

Ils ont tous les 2 un titre une description et des revendications. Les différences sont que le certificat d'utilisation ne peut que être déposé pour 10 ans maximum, contrairement au brevet

qui est valable pour 20 ans. Ensuite il n'y à aucun rapport de recherche d'antériorité qui est établi pendant la délivrance d'un certificat d'utilité, alors que pour le brevet il y a un rapport de recherche d'antériorité pour assuré que sont innovation n'existe pas déjà pour ne pas gâché du temps et de l'argent en cas de procès. Pour finir il n'y a pas de procédure d'opposition pour les certificats d'utilisation donc si le certificat est déposé et approuvé, personne ne peut demandé sa révocation.

5 – Retrouvez 15 inventions dans le domaine des TIC, avec le nom de l'inventeur et la date de l'invention, telles que : La souris, la disquette souple, le CD Rom, l'EVD, la clé USB, etc.

faire un tableau de la 1ère souris, inventeur, date

La souris	Douglas Engelbart	1963
La disquette	Yoshiro Nakamatsu	1952

disque rom	Philips et Sony	1979
La clé USB	M-systems	1999
le dvd	David paul Gregg et James Russel	1961
L'EVD	Beijing E-World	2003

	Apple	1984
Charles States Spread States		
de Basiliani		
Le Macintosh		
	Apple	1980
L'ordinateur personnel		
w W	François Gernelle	1973
100	-	
10 10 10 10		
POREN SEPTEN ON SET STATEMENT OF SET		
22 1915 29 25 1915 26 25 27 27 27 27 27 27 27		
Le micro ordinateur		

Le Clavier	Harvey EinBinder	1973
Le téléphone mobile	Martin Cooper	1973
EC CICPIONE MODIC	Roland Moreno	1974

La carte à puce		
La télévision	Philo Farnsworth	1930
	Graham Bell	1875
le téléphone le téléphone le disque dur	IBM	1956